



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation

RD 49

Communes de Lanobre et Beaulieu

Prolongation de l'arrêté n° 24-3934 en date du 22 novembre 2024

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté du Conseil départemental n° 24-3470 du 07 octobre 2024, portant délégation de signatures de Monsieur le Président du Conseil départemental aux Directeurs et Chefs de service départementaux.
- Vu les avis favorables des mairies de Beaulieu, Labessette et Lanobre
- Vu l'avis favorable du Conseil départemental du Puy de Dôme
- Vu la demande de l'entreprise Freyssinet

Considérant que pour effectuer les opérations de rénovation du Pont d'Entraygues, et pour assurer la sécurité du personnel du chantier et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 49

Sur proposition du Coordonnateur territorial de Mauriac,

ARRÊTE

Article 1 :

A compter du 14 décembre et jusqu'au 20 décembre 2024, la circulation sera fermée sur la RD 49 (PR 31 à 31+100), sur le Pont d'Entraignes.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, via Journiac, Labessette et Chez Maurissoux.

Article 2 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Freyssinet en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 3 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD Artense.

Article 4 : prolongation

Le présent arrêté prolonge l'arrêté n° 24-3934 en date du 22 novembre 2024.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur de l'entreprise Freyssinet
 - M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
 - Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
 - M. le Directeur de la Direction Routières d'Aménagement Territorial du Sancy
 - Mme La Directrice Générale du Pôle Infrastructures, Aménagement et Accompagnement des Territoires du Puy-de-Dôme,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- les mairies de Beaulieu, Lanobre et Labessette
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal et du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal et du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal et du Puy de Dôme

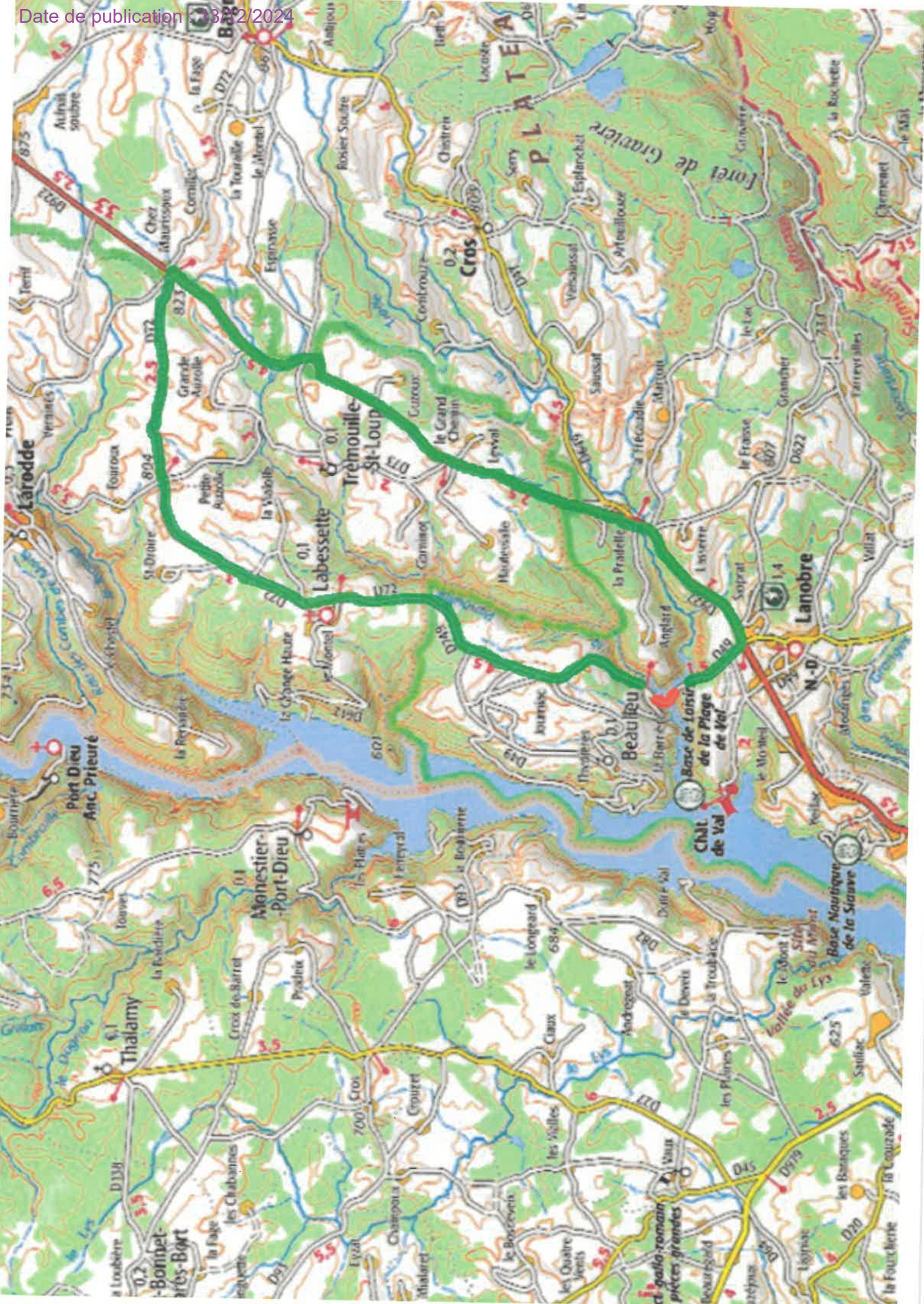
Aurillac le : 13 décembre 2024.

Pour le Président du Conseil départemental
du Cantal

Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



Cedric Muratet

De: PEE Sancy <PEE.Sancy@puy-de-dome.fr>
Envoyé: mercredi 20 novembre 2024 08:30
À: Cedric Muratet
Objet: Rép. : fermeture et déviation de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour, avis favorable pour la DRAT du sancy, nous n'avons pas de contre-indication pour cette déviation.
Cordialement

Pôle Infrastructure, Aménagement
et Accompagnement des Territoires
Unité Entretien et Exploitation
DRAT SANCY
68rue Fernand FOREST
63150 La BOURBOULE

pee.sancy@puy-de-dome.fr

04.73.81.23.36



<https://www.puy-de-dome.fr/social/enfance-jeunesse/devenir-assistant-familial.html>

>>> Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr> 20/11/2024 08:20 >>>



Le contenu de cet email invite à transmettre des informations confidentielles ou à réaliser des actions à risque.

Veillez vous assurer de bien connaître l'expéditeur avant d'agir.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter :



Bonjour

A compter du 02 décembre et jusqu'au 13 décembre 2024, la circulation sera fermée sur la RD 49, sur le Pont d'Entraygues entre Lanobre et Beaulieu.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme.

Il a été décidé de vous demander un simple avis, comme cela se fait avec d'autres départements limitrophes, et non de prévoir un arrêté conjoint, sauf contre-indication de votre part ; aussi pouvez-vous me renvoyer l'avis pour cette déviation ?

cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Cedric Muratet

De: Mairie BEAULIEU
Envoyé: jeudi 21 novembre 2024 10:14
À: Cedric Muratet
Objet: RE : fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Importance: Haute

bonjour,

Je me permets de vous informer que Monsieur le Maire de Beaulieu Alain VERGNE émet un avis favorable pour la déviation du 2 décembre au 13 décembre 2024

Vous en souhaitant bonne réception

Respectueusement

Secrétariat de Mairie

Martine BOURGEADE

Le : 20 novembre 2024 à 08:22 (GMT +01:00)

De : "Cedric Muratet" <CMuratet@cantal.fr>

À : "Mairie Labessette" <mairiedelabessette@gmail.com>, "Mairie LANOBRE"

<mairie.lanobre.15@orange.fr>, "Mairie BEAULIEU" <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>

Objet : fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour

Afin de réaliser la réfection du pont d'Entraygues, du 2 décembre au 13 décembre 2024, la RD 49 sera fermée sur le pont d'Entraygues.

Déviation par les RD 49,749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux et Lanobre

Pour avoir l'avis des maires svp ?

Cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Cedric Muratet

De: Mairie Labesette <mairiedelabesette@gmail.com>
Envoyé: mercredi 20 novembre 2024 08:25
À: Cedric Muratet
Objet: Re: fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour,
La Commune de Labesette émet un avis favorable.
Cordialement,

Christian VINAGRE-ROCCA, Maire
Mairie de Labesette
Tél : 04 73 22 22 34
Horaires d'ouverture :
Lundi de 8h à 12h / 13h à 17h
Mercredi de 8h à 12h
Vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Le mer. 20 nov. 2024 à 08:22, Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr> a écrit :

Bonjour

Afin de réaliser la réfection du pont d'Entraygues, du 2 décembre au 13 décembre 2024, la RD 49 sera fermée sur le pont d'Entraygues.

Déviation par les RD 49,749, 72 et 922 via Journiac, Labesette, chez Maurissoux et Lanobre

Pour avoir l'avis des maires svp ?

Cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Cedric Muratet

De: Mairie LANOBRE
Envoyé: mercredi 20 novembre 2024 08:49
À: Cedric Muratet
Objet: RE: fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour,

Avis favorable.

Cordialement

Pascal LORENZO
Maire

Commune de Lanobre
Mairie
Place de l'église
15270 Lanobre
Tel : 04 71 40 31 75
Email : mairie.lanobre.15@orange.fr
Site : <https://www.lanobre.fr>



De : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>
Envoyé : mercredi 20 novembre 2024 08:22
À : Mairie Labessette <mairiedelabessette@gmail.com>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>
Objet : fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour

Afin de réaliser la réfection du pont d'Entraygues, du 2 décembre au 13 décembre 2024, la RD 49 sera fermée sur le pont d'Entraigues.

Déviation par les RD 49,749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux et Lanobre

Pour avoir l'avis des maires svp ?

Cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Cedric Muratet

De: DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: mardi 3 septembre 2024 16:10
À: Cedric Muratet
Objet: TR: avis sur fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour,

Pas de problème pour les services de TC de l'AT15.

Cordialement,

De : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé : mardi 3 septembre 2024 08:55
À : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : TR: avis sur fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

De : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>
Envoyé : lundi 2 septembre 2024 14:54
À : Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>; Mairie Labessette <mairiedelabessette@gmail.com>; transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Cc : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
Objet : avis sur fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour

La RD 49 sera fermée entre Lanobre et Beaulieu, sur le pont d'Entraygues pour réfection du pont :
entre le 23/09 et le 11/10/24 : fermeture totale, ouverture les week-end aux -3,5 tonnes uniquement
entre le 11/10 et le 31/10/24 : ouvert aux -3,5 tonnes uniquement avec alternat (fermeture aux +3,5 tonnes)

Mairies: en retour de votre part, un mail faisant foi d'avis du maire pour la déviation par les RD 49, 749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux, et Lanobre

Transports scolaires : dans l'attente de votre avis en retour de mail

Cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Cedric Muratet

De: Cedric Muratet
Envoyé: vendredi 13 décembre 2024 10:52
À: 'Mairie Labessette'; Mairie LANOBRE; Mairie BEAULIEU; 'PEE Sancy'
Cc: Fabrice Bouscatier; Michel Delmas
Objet: RE: fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Suivi:	Destinataire	Réception
	'Mairie Labessette'	
	Mairie LANOBRE	
	Mairie BEAULIEU	
	'PEE Sancy'	
	Fabrice Bouscatier	Remis: 13/12/2024 10:52
	Michel Delmas	Remis: 13/12/2024 10:52

Bonjour

Petit changement de planning, et pour information

Afin de finir la phase actuelle de travaux, la fermeture complète du pont est prolongée d'une semaine jusqu'au 20 décembre 2024, avant l'ouverture aux VL de faible gabarit uniquement cordialement

De : Cedric Muratet

Envoyé : lundi 9 décembre 2024 16:46

À : 'Mairie Labessette' <mairiedelabessette@gmail.com>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>

Objet : fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour

Afin de réaliser la réfection du pont d'Entraygues, du 14 décembre au 31 janvier 2025, la RD 49 sera fermée aux VL de plus de 2,5m de large et/ou de plus de 3m de haut, et aux véhicules de + de 3,5 tonnes, sur le pont d'Entraygues.

Déviation par les RD 49,749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux et Lanobre

Pour avoir l'avis des maires svp ?

Cordialement